

## **SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

**Date de convocation :** 16 septembre 2023

**Date d'affichage :** 03 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 25 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES (arrivée à 19 h 05), Philippe VAUGEOIS.

**Absents excusés** : MM. Martine HERMAN, Nadia CHETTOUH, Bastien PEZERIL.

**Secrétaire de séance** : Mme Prescilla LEGLUAIS.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 AOUT 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 28 août 2023.

### **VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE 2022 DU BUDGET COMMUNAL PAR LA TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de Coutances.

Il ressort de cet entretien que Cambernon n'est pas une Commune riche.

En effet, les bases fiscales de la Commune sont faibles, avec des taux fiscaux inférieurs aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Les ressources fiscales de la Commune sont particulièrement faibles.

De plus, il est constaté une diminution constante des dotations de l'Etat.

Malgré cela, notre Commune dégage une capacité d'autofinancement (CAF) positive et un encours de la dette nul.

### **EPARAGE**

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du Conseil Municipal sur l'éparage qui a été effectué sur la Commune par l'entreprise VANTOMME.

Celui-ci est terminé et de manière générale a été effectué correctement.

### **TRAVAUX BAS DU BOURG ET LE PONT**

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du Conseil Municipal sur les travaux qui ont été effectués au lieu-dit Le Pont.

Il leur fait un point également sur les travaux du bas du bourg qui sont en cours en ce qui concerne le renouvellement des canalisations d'eau potable.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les devis reçus des entreprises CISE TP de COUTANCES et SAS FATOUT TP de SAINT SAUVEUR VILLAGES relatifs à la création de 2 raccordements eaux usées dans Le Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis le moins disant de l'entreprise SAS FATOUT TP d'un montant de 5 369.20 € HT.

## **DEMANDE DE BUSES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de buses au lieu-dit Le Fief.

La commission des chemins rendra sa décision après la visite des chemins qui aura lieu le 21 octobre prochain.

## **CHEMINS**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les membres de la commission des chemins se réuniront le samedi 21 octobre 2023 à 14 h afin d'effectuer un état des lieux de l'état général des chemins et de mettre en place le futur plan d'adressage.

## **PLAN NEIGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le plan neige dans les mêmes conditions que l'année dernière et décide de faire appel à l'entreprise MALLET de MUNEVILLE LE BINGARD pour les interventions de déneigement.

Pour cela, il charge Monsieur Joël PEZERIL, Adjoint en charge des chemins, d'effectuer les démarches.

## **FRELONS ASIATIQUES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan intermédiaire de la lutte contre les frelons asiatiques au 31 août 2023.

Au 31 août 2023, la Commune a reçu 7 déclarations de nids. Seules 3 étaient recevables.

## **SALLE DES FETES**

Suite à des incivilités constatées lors de la location de la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur la possibilité de facturer ou non les frais d'électricité en sus de la location de ladite salle.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, décident de reporter leur décision lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

## **AVENANT TRAVAUX MAIRIE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la Mairie de CAMBERNON reçu de l'architecte LAQUAINE de COUTANCES pour un montant de 92 526.32 € HT correspondant à l'estimation en phase APD (Avant-Projet Définitif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable à la demande de dérogation relative au projet de réaménagement, d'extension et de rénovation énergétique de la Mairie de CAMBERNON.

## **DEMANDE D'ABRI BUS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande reçue en Mairie concernant la mise en place d'un abri bus à l'arrêt de bus se situant à La Hastonnière.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, refuse cette demande.

## **CIMETIERE**

A la suite du défaut de l'intervention d'une entreprise située à BELVAL concernant le nettoyage du cimetière, le Conseiller Juridique de la Commune a saisi un huissier afin de délivrer à ladite entreprise une injonction de faire.

## **REPAS DES ANCIENS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête la composition du repas qui sera servi le dimanche 19 novembre 2023 auprès du traiteur de la Boucherie de la Ruche à Coutances.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réunir la commission d'Appel d'Offres le vendredi 20 octobre 2023 à 10 h à la Mairie afin de procéder à l'ouverture des plis relative aux travaux d'aménagement de trottoir rue du Bourg.

Madame Christine BISSON informe les membres du Conseil Municipal qu'une cérémonie en hommage à un soldat américain (tué le 28 juillet 1944) à la Groudière a eu lieu le mardi 19 septembre 2023 au village La Groudière, organisée par le musée Big Red One de Colleville Sur Mer, en présence des membres de la famille du soldat tué.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 30 octobre 2023 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 25.